



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que THOMAS & PIRON HOME SA dont le siège est établi La Besace, 14 à 6852 OPONT a introduit pour le compte de Mr et Mme EN-NASHI-BAUMGARTNER une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue Julien Salmon à 1367 Ramillies, cadastré 3^{ème} Division Geest-Gérompont-Petit-Rosière, Section A, n^{os} 270g et 1186f.

Le projet consiste à **CONSTRUIRE UNE HABITATION UNIFAMILIALE**, et présente les caractéristiques suivantes :

La demande est soumise à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6 en vertu de l'article R.IV.40 :

- La demande a pour objet « *la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;* »

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **10/05/2019** au **24/05/2019** au Collège communal, par courrier ordinaire (adresse voir ci-dessous) ou par mail à l'adresse urbanisme@commune-ramillies.be.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48, les lundis et vendredis de 8h à 12h, ainsi que lors de la permanence du samedi 18/05/2019 de 9h30 à 12h.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Affichage de l'avis du 04/05/2019 au 24/05/2019

À Ramillies, le 24/04/2019.

La Directrice générale,

Ch. MOTTART

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

J.-J. MATHY